

Procédure d'agrément des éco-organismes pour la REP Emballages : **La Mission NEO 2017 présente ses premiers axes de réflexions et propositions**

Avec la Mission NEO 2017, Valorie est officiellement positionnée parmi les candidats à la procédure d'agrément des éco-organismes pour le recyclage des emballages.

Lors d'une audition récente, Valorie a confirmé aux pouvoirs publics le soutien de 300 entreprises représentant 80 M€ d'équivalent d'éco-contributions emballages (soit 12% du montant total) à la Mission NEO 2017, mission de préfiguration de son offre à venir.

Une mobilisation à la hauteur des enjeux

Les enjeux identifiés par les membres de la Mission NEO 2017 sont nombreux et stratégiques pour faire du prochain agrément 2017-2022 celui d'une efficacité retrouvée pour une REP dont les résultats s'essouffent, alors que les charges augmentent depuis plusieurs années pour les contributeurs comme pour les collectivités locales.

Les défis sont nombreux : atteindre les 75% de taux de recyclage, regagner de la fluidité, maîtriser les coûts globaux, pérenniser l'engagement des contributeurs, limiter l'impact des emballages par la prévention et l'éco-conception, renforcer l'implication du citoyen, élargir le recyclage de tous les plastiques, etc.

La Mission NEO et ses membres ont posé le diagnostic réaliste d'une REP en difficulté, dans un contexte économique et environnemental toujours plus exigeant, et à laquelle l'ensemble des acteurs reste attaché ; leur volonté d'y apporter un souffle nouveau n'en est que plus forte.

Premiers axes de travail

Parmi les chantiers prioritaires engagés, il y a celui de la synergie entre éco-organismes et, en priorité avec la filière papier, synergie à laquelle Valorie est favorable et fera des propositions.

Les travaux animés par Valorie dans le cadre de la Mission NEO 2017 s'articulent autour de trois axes : **choc de simplification, harmonisation & transparence, compétitivité & industrialisation.**

1. Choc de simplification

- **Mise en place de « Packs » ciblés pour les contributeurs**
 - > « **Pack Grands Comptes** » comprenant notamment la mise en place d'un nouveau barème garantissant un allègement administratif, tout en maintenant la précision des données collectées.
 - > « **Pack PME** » (pour près de 90% des entreprises déclarantes) comprenant une procédure accélérée « **déclaration-paiement-attestation en quelques minutes** » pour les contributeurs répondant à des critères de chiffre d'affaires ou d'effectif ou de nombre d'UVC (Unité Vente Consommateurs)
- **Facilitation des déclarations**
 - **Distinction des informations de déclaration** indispensables au calcul de l'éco-contribution pour les contributeurs (ou des soutiens pour les collectivités locales) **et des informations à usage statistique**
 - Facilitation des conditions **d'usage du mandat de déclaration**
- **Simplification du barème aval pour les collectivités locales** (allègement de la charge administrative par la réduction des données à renseigner)

2. Harmonisation et transparence

- Accompagnement de la démarche **d'harmonisation progressive des consignes de tri des emballages et des papiers**
- Accompagnement spécifique des contributeurs internationaux dans le cadre de la **promotion de la généralisation du TRIMAN**, sans ajout de nouveau logo
- Accompagnement des collectivités locales à **l'harmonisation progressive des schémas de collecte au niveau national** afin de maîtriser les coûts de tri
- **Contribution à la création et à la gestion de l'organisme coordonnateur** qui doit notamment avoir en charge la communication nationale, le référencement des contributeurs à jour, en lien avec l'ADEME, et la gestion des provisions obligatoires.

3. Compétitivité et industrialisation

- **Organisation de la transition vers un nouveau schéma industriel** comprenant des centres de tri de nouvelle génération, de capacité plus importante et plus modernes, sur une période de 2 à 3 agréments
- **Liberté donnée aux collectivités locales de choisir leur mode d'accompagnement** : financier (situation actuelle) ou mixte en fonction de leur situation locale.

La Mission NEO 2017 a d'ores et déjà mis en place différents mode de travail et de consultation avec les acteurs de la REP (consultations, études, groupes de travail, rencontres, visites de sites industriels, etc.).

De nouveaux dispositifs de recueil de contributions et de participation seront progressivement proposés aux différentes parties prenantes.

Les acteurs intéressés par la Mission NEO 2017 disposent :

d'un site dédié www.mission-neo2017.fr

d'une adresse email mission-neo2017@valorie.fr


A propos de Valorie

Valorie est une société française spécialisée dans le domaine de l'économie circulaire de l'emballage. Basée à Paris, présidée par Pascal GISLAIS, Valorie s'appuie sur une équipe de pionniers du système du recyclage en France. Valorie est une filiale du groupe Reclay, sa mission est d'aider les producteurs et les distributeurs à respecter leurs obligations légales liées à la Responsabilité Elargie du Producteur.

Contacts Presse :

Natanael BLOCH – 01 53 92 80 13 – natanael.bloch@vae-solis.com

Raphaëlle LEMOUES – 01 53 92 80 14 – raphaelle.lemoues@vae-solis.com

 @Valorie_fr